

Zone blanche, couverture téléphonique insuffisante, fracture numérique sont des mots devenus courants dans notre vocabulaire. Les outils de communication modernes ne sont pas utilisables par tous et partout. Il n'y a donc pas d'égalité d'accès tant pour des besoins professionnels que personnels au téléphone portable, à internet.

Pour améliorer l'identification et le traitement des problèmes de couverture mobile, l'Etat a ouvert la plateforme France Mobile destinée aux élus afin qu'ils puissent faire état des problèmes de couverture en téléphonie mobile sur leur territoire.

Ce recensement officiel suivi de mesures de terrain pour identifier les zones blanches est une avancée.

En effet jusqu'à présent les mairies se trouvaient bien seules et démunies face à des opérateurs souvent sourds aux injonctions des élus locaux puisque leur logique était purement économique et non de service public.

Un programme « zones blanches centres-bourgs » a été mis en place et notre centre-village a été retenu pour cette étude.

.../...

**Avis d'enquête publique**  
Plan Local d'Urbanisme et Zonage  
d'Assainissement des Eaux Pluviales  
**Du 25 mars au 25 avril**  
Plus d'informations en page 2, et  
dans le flyer jaune à l'intérieur de ce  
bulletin municipal.

Edito du Maire



Usine de la « Cascade »



---

## Edito (suite) :

Des mesures sur le terrain de la couverture téléphonie mobile ont été effectuées le 11 janvier 2017 à partir de 5 points répartis dans ou à proximité du village de Massieu.

Les relevés concernaient les opérateurs Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR. Il en ressort qu'avec les récents travaux réalisés sur les émetteurs, la couverture est dans l'ensemble de très bonne qualité.

Nous vous rappelons que l'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et au zonage d'assainissement des eaux pluviales aura lieu pendant 32 jours du 25 mars 2017 à 9H00 au 25 avril 2017 à 17H00. Conformément à la loi, le commissaire enquêteur n'étudie que les remarques, demandes et écrits formulés pendant l'ouverture de l'enquête publique. Toutes les démarches effectuées antérieurement ne pourront malheureusement pas être prises en compte par celui-ci. Aussi, nous vous invitons à venir rencontrer le commissaire enquêteur lors de ses permanences, à lui écrire, en mairie, ou à lui adresser un mail à l'adresse « [ce.massieu@gmail.com](mailto:ce.massieu@gmail.com) » entre le 25 mars 2017 et le 25 avril 2017. Nous vous précisons que toutes les demandes déposées et les lettres adressées à la mairie pendant l'élaboration du PLU ont bien été étudiées avant l'arrêt de celui-ci.

Nous remercions la commune de Chirens pour le prêt de panneaux destinés à l'affichage administratif de l'avis d'enquête publique. Conformément au Code de l'environnement, « l'accomplissement de cet affichage a été certifié ».

Bien cordialement.

Votre maire  
Roland Besson

---

## Carte nationale d'identité :



Depuis décembre 2015, le ministère de l'intérieur a engagé une réorganisation des préfetures et sous-préfetures en complément de la réforme territoriale. Cette mise en œuvre aura pour support la création de plateformes numériques pour éviter les déplacements des usagers (permis de conduire, carte grise).

Concernant les cartes nationales d'identité, la nécessité de sécuriser leur délivrance et de lutter contre la fraude introduit en outre un changement de procédure avec l'obligation de prises d'empreintes digitales sur le même mode que les passeports.

Aussi à partir du **21 mars 2017**, l'établissement (ou le renouvellement) de carte d'identités devront se faire auprès des mairies équipées de dispositif de recueil d'empreintes, comme celles de Pont de Beauvoisin, de Voiron, de La Tour du Pin ou de Grenoble. Vous pourrez vous rendre dans n'importe quelle mairie équipée, mais votre future carte d'identité devra être récupérée dans la mairie où vous en aurez fait la demande.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site <http://media.interieur.gouv.fr/demarches/>

Les personnes qui possèdent une carte nationale d'identité arrivant en fin de validation et dont les démarches ont été engagées auprès du secrétariat de mairie pour la faire renouveler, doivent les terminer très rapidement. Il est bien demandé de vérifier la conformité des photos d'identité car actuellement au niveau national 10% des dossiers sont retournés.

## Inscriptions à l'école :

Les inscriptions à l'école de Massieu sont ouvertes à compter du début du mois de mars. Pour toute nouvelle inscription, vous devez vous présenter au secrétariat de mairie munis d'un justificatif de domicile et de votre livret de famille. Un certificat vous sera alors délivré. Il vous permettra, **à compter du 15 mars 2017**, de vous présenter avec le carnet de santé de l'enfant concerné, devant Mme TRIPIER, directrice de l'école, pour finaliser l'inscription de votre enfant.

ATTENTION : seuls les nouveaux élèves sont concernés, les élèves déjà inscrits sont réinscrits automatiquement.



## Pôle hospitalier du Voironnais :

Ce futur pôle est conçu selon les principes de Haute Qualité Environnementale (HQE) avec :

- un plateau technique sur 2 niveaux regroupant les activités de soins : blocs opératoire et obstétrical, imagerie médicale, consultations externes, urgences, soins intensifs, médecine et chirurgie ambulatoires,
- un bâtiment d'hébergement de 3 niveaux,
- un bâtiment pour accueillir un centre de dialyse,
- un espace de stationnement pour les visiteurs et le personnel avec un total de 600 places,
- une hélisurface au sol,
- des espaces verts et arborés pour l'intégration du site.

Avec 29.000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, le pôle aura une capacité de 290 lits et places et offrira 800 équivalents temps plein hors médecins.

Le Pays Voironnais prend à sa charge le foncier du Pôle Hospitalier, le foncier de la voirie d'intérêt communautaire (tronçons 1 et 2), les mesures environnementales compensatoires (création d'un nouvel habitat pour la faune et la flore), les études et travaux des tronçons 1 et 2.

Le tronçon 1 (accès Est) se connectera à la RD 1015 au niveau du carrefour de l'avenue de Verdun et de la rue du faubourg de Sermorens.

Le tronçon 2 (section médiane) comportera le giratoire avec l'entrée du Pôle Hospitalier.



Le tronçon 3 (accès Ouest) est sous maîtrise d'ouvrage départementale. Il se connectera à la rocade (RD 1076) par un giratoire.

La construction du Pôle Hospitalier et la création de la voirie débuteront en avril 2017.

## Autorisation de sortie du territoire :



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Depuis le 15 janvier 2017, tous les mineurs résidant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité, **non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale**, doivent être munis de :

- une autorisation individuelle de sortie du territoire complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale ;
- une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'AST ;
- soit d'un passeport valide (accompagné d'un visa s'il est requis), soit de la carte d'identité valide ;

Par ailleurs, un mineur ressortissant d'un pays tiers et non bénéficiaire de la libre circulation doit également être muni, outre de son passeport, d'un document permettant son retour en France, à savoir :

- soit d'un titre d'identité républicain (TIR) ;
- soit d'un document de circulation pour étranger mineur (DCEM) ;
- soit d'un visa long séjour en cours de validité.

L'AST est requise en cas de voyage individuel ou collectif (sortie scolaire, séjour linguistique ou centre de vacances) dès lors que le mineur voyage sans un titulaire de l'autorité parentale. Elle doit être présentée pour toute sortie du territoire. La durée est fixée par son signataire (durée du voyage ou période fixe) et ne peut excéder un an à compter de la date de signature.

Le CERFA (n° 15646\*01) est accessible en ligne sur le site internet : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) et il est également mis à disposition en mairie.

## Passé industriel de la Valdaine :

### « Sur les traces de notre histoire industrielle commune

»

En perspective des Journées Européennes du Patrimoine 2017, les communes de la Valdaine mènent un projet de valorisation de leur patrimoine industriel. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'inventaire du patrimoine qui est effectué par les services du département, et qui est en cours de finalisation sur l'ensemble des 31 communes du Pays Voironnais.

Les villages de Saint-Bueil, Merlas, Voissant, Velanne, St Sulpice des Rivoires, Saint-Geoire-en-Valdaine, Massieu ou encore Chirens conservent précieusement les derniers témoins de cette riche histoire de ce passé industriel.

Afin de permettre la mise en valeur des lieux et sites (une usine ou un atelier de tissage, une scierie, une laiterie, une papeterie, un moulin ...) notre commune est à la recherche de photographies, cartes postales anciennes et films où figurent les sites industriels des villages.

Ces photos, libres de droit, en très bonne définition, seront sélectionnées puis présentées dans un parcours photographique sur le patrimoine industriel de la Valdaine les 16 et 17 septembre prochain. Nous faisons ainsi appel à vos archives personnelles afin de retrouver les traces de cette histoire et de ses sites disparus. Après exploitation, elles vous seront restituées.

Merci de nous les adresser par voie postale ou déposer à la mairie ou enfin par courrier électronique ([mairie.massieu@paysvoironnais.com](mailto:mairie.massieu@paysvoironnais.com)) avant le 30 avril 2017.

Nous vous remercions pour votre contribution et participation à ce projet intergénérationnel qui créera des liens entre les témoins de ce passé et la nouvelle génération ou les nouveaux habitants.



## Recherche de bénévoles :

Le réseau des bibliothèques du Pays Voironnais recherche des bénévoles pour animer le Point Lecture de Massieu (une fois par semaine, hors vacances scolaires).



Celui-ci permet de :

- S'abonner
- Emprunter et rendre des documents
- Réserver et faire venir des documents
- Etre le relais des animations du réseau.



Compétences demandées :

- Savoir se servir d'un ordinateur – les abonnements, prêts, retours et réservations nécessitent des manipulations sur le logiciel informatique des bibliothèques du Pays Voironnais. Vous serez formé à ces opérations par un professionnel.
- Avoir de l'intérêt pour les actions mises en place par le Service Lecture Publique.

**Pour plus d'informations sur le service et la permanence, contacter Arthur Carlier par mail : [arthur.carlier@paysvoironnais.com](mailto:arthur.carlier@paysvoironnais.com)**

## Conciliateur de justice :

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle renforce les modes amiables de règlement des litiges.

Elle instaure l'obligation de recourir systématiquement à la Conciliation de Justice pour les litiges de moins de 4.000 € avant l'engagement de toute procédure devant les tribunaux.

Visant à soulager les tribunaux, le recours à la Conciliation de justice est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès. L'homologation de l'accord, proposé aux deux parties par le Conciliateur de justice, a valeur de jugement. Cependant si aucun accord n'est intervenu, le recours devant les tribunaux reste toujours possible.



Les litiges d'ordre familial, professionnel ou de consommation, aussi divers que les troubles de voisinage, les conflits entre propriétaire et locataire, les créances impayées, les malfaçons, difficultés à faire exécuter un contrat ... entrent dans le champ de la Conciliation.

Sont exclues les questions pénales, les affaires liées à l'état-civil, au droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants etc.) et les litiges avec l'administration ou relatifs au droit au travail.

Le Conciliateur de justice est un bénévole, véritable auxiliaire de justice, désigné par le Premier Président de la Cour d'Appel. Il prête serment. Il est tenu à la neutralité et au secret professionnel. La procédure de conciliation peut être demandée par une personne ou par l'ensemble

des personnes concernées. Le conciliateur tient ses permanences dans un lieu public, en l'occurrence pour la commune de Massieu, à la mairie de St Geoire en Valdaine, le 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois de 9H00 à 12H00.

Pour tous renseignements, prendre contact auprès du secrétariat de mairie de St Geoire en Valdaine au 04.76.07.51.07.

## Entretenir sa mémoire :



*Egarer ses clés, oublier un rendez-vous, ne plus se souvenir du titre d'un film ....*

*Avec l'âge le cerveau perd de sa capacité à retenir les nouvelles informations.*

*Grâce à une méthode originale, PEPS Eureka, vous comprendrez que la pratique d'une activité physique régulière, une gymnastique intellectuelle et une bonne hygiène de vie, contribuent à entretenir votre mémoire.*

A ce titre, la **Coordination sociale des retraités de la Valdaine** et **Génération mouvement** vous proposent des **Ateliers mémoire** «

**PEPS Eureka** » qui se dérouleront dès le mois de **Mars** sur votre secteur.

Il s'agit d'un programme global qui vise à comprendre les difficultés de mémoire quotidiennes et à devenir acteur de son « mieux-vivre ».

Ce programme comporte 10 séances collectives hebdomadaires d'environ 2h30.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, vous inscrire au **Club Rencontre Valdainois** pour ces Ateliers PEPS Eureka qui auront lieu à la **salle du foyer logement de St Geoire en Valdaine**, les **vendredis** à partir du **10 mars 2017 de 9h30 à 12h00**.

Ces ateliers sont **proposés gratuitement** par l'association Itinéraires de Santé qui réunit la Mutualité Sociale Agricole, la CARSAT, le Régime Social des Indépendants et plusieurs autres acteurs locaux.

## 7<sup>ème</sup> Forum Emplois Eté 2017 pour les jeunes dès 18 ans :

L'initiative des six années précédentes a été un succès. Cela a encouragé les Mairies de Voiron, Moirans, Voreppe et la Maison de l'Emploi à renouveler le Forum. Une seule date à retenir pour travailler cet été : **Mercredi 29 mars 2017 de 10H à 17H à la salle des fêtes de Voiron.**

Sur place : Informations sur les différentes possibilités d'emplois d'été, Rencontres d'employeurs ayant besoin de personnels saisonniers ou en remplacement pour des jeunes dès 18 ans.

Contact : Maison de l'Emploi 04.76.93.17.18



## Course de la Résistance :



Le département de l'Isère organise dans les Chambarans le lundi 8 mai 2017 la 3ème édition de la Course de la Résistance, événement sportif et populaire autour de la symbolique du 8 mai avec la découverte de la maison natale de Rose Valland, le Château de Murinais, la maison d'Yves Farge et le poste émetteur clandestin à La Forteresse.

Au départ de Saint-Etienne de Saint Geoirs, plusieurs

épreuves : une course nature chronométrée de 8 km (150 D+), une course des enfants de 400 à 2000m en fonction de l'âge, deux boucles cyclo touristiques de 40 à 80 km avec des pauses gourmandes, un village d'animations toute la journée (attelage, poney, mur d'escalade, tir à la carabine laser, restauration ...).

Au départ de Murinais, un trail chronométré de 24 km (700 D+).

Infos et ouverture des inscriptions sur [www.isere.fr](http://www.isere.fr)

## Le Baratin :

Programme

Vendredi 24 mars 2017 Concert à la salle des fêtes

Vendredi 7 avril 2017 Soirée « Jeux »

Vendredi 5 mai 2017 Le bureau du Baratin ne « fout » rien, les adhérents prennent les commandes.

Vendredi 2 juin 2017 Soirée « On sort les boules »

Samedi 17 juin 2017 Fête des Voisins

**Comment je suis informé des prochaines soirées ?**

<http://lebaratin38620.centerblog.net>

Et notre mail : [lebaratin38620@gmail.com](mailto:lebaratin38620@gmail.com) tél : 06 80 85 27 15



le Baratin présente

**En Concert**  
Salle des fêtes de Massieu

**Vendredi 24 Mars - 20H30**  
(Reprises étonnantes et détonnantes)

**JUL & REM**

Ouverture des portes à 19h30 pour l'apéritif  
8 € sur réservation par mail  
[lebaratin38620@gmail.com](mailto:lebaratin38620@gmail.com) / Tél: 06.80.85.27.15

## Agenda :

**Le samedi 18 mars 2017 à partir de 19H00** : Repas du Sou des écoles de Massieu à la salle des fêtes (soutien au voyage des élèves CE2, CM1 et CM2). Réservation 06 63 99 46 52

**Le dimanche 19 mars 2017 à 11H30** : Cérémonie FNACA au monument aux morts de St Geoire en Valdaine.

**Le vendredi 24 mars 2017 à 20H30** : Concert **Jul&Rem** organisé par le Café associatif « Le Baratin » à la salle des fêtes.

**Le dimanche 2 avril 2016 à partir de 9H30** : Matinée « Tripes » organisée par le rugby « Les Guenilles » à la salle des fêtes.

**Le vendredi 7 avril 2017 de 19H00 à 22H00** : Café associatif « Le Baratin » Soirée « Jeux » - Consommations réservées aux adhérents.

**À partir de 20H30** : Expo photos + conférence « Nature dans les Alpes » organisées par l'association « Le Pic vert » à la salle des fêtes.

**Le samedi 8 avril 2017 de 10H00 à 18H00** : Rencontre de près de 100 dentellières à la salle polyvalente de la mairie de CHIRENS avec exposition, démonstration et vente – Thème « La Montagne ».

**Le dimanche 23 avril 2017 de 8H00 à 19H00** : Premier tour de l'élection présidentielle – bureau au préau de l'école.

**Le vendredi 5 mai 2017 de 19H00 à 22H00** : Café associatif « Le Baratin » - Le bureau ne « fout » rien, les adhérents prennent les commandes - Consommations réservées aux adhérents.

**Le dimanche 7 mai 2017 de 8H00 à 19H00** : Deuxième tour de l'élection présidentielle – bureau au préau de l'école.

**Le vendredi 2 juin 2017 de 19H00 à 22H00** : Café associatif « Le Baratin » Soirée « On sort les boules » - Consommations réservées aux adhérents.

**Le samedi 10 juin 2017 de 15H00 à 18H00** : Fête de la Petite Enfance au Parc de la Murgière.

**Le dimanche 11 juin 2017 de 8H00 à 18H00** : Premier tour des élections législatives – bureau au le préau de l'école.

**Le samedi 17 juin 2017 à partir de 11H30 : Fête des Voisins Massieutins ouverte à tous** - pique-nique organisé par le café associatif « Le Baratin » dans le Parc de la Murgière.

**Le dimanche 18 juin 2017 de 8H00 à 18H00** : Deuxième tour des élections législatives – bureau au préau de l'école.

**Le samedi 24 juin 2017 à partir de 19H30** : fête de la Musique organisée par le Sou des écoles et le rugby « Les Guenilles » au Parc de la Murgière.

**Pour info** : le « **Baratin** » est ouvert aux adhérents baratineurs (5 euros la cotisation annuelle pour les plus de 16 ans) - adresse mail : [lebaratin38620@gmail.com](mailto:lebaratin38620@gmail.com)

## INFORMATIONS

### Secrétariat de mairie

#### Horaires :

**Lundi 13h30-15h30**

**Mercredi 8h-10h**

**Vendredi 16h-19h**

#### Téléphone :

**04 76 07 52 79**

#### Courriel :

**mairie.massieu@paysvoironnais.com**

### École

**04 76 07 18 29**

### Garderie périscolaire

**06 25 52 74 17**

### Halte-garderie itinérante de la Valdaine

**06 85 74 01 69**

### Relais Assistantes Maternelles

**06 98 02 51 81**

### Numéros utiles

**SAMU 15**

**Sapeurs-pompiers 18**

**Gendarmerie 17**

### Préfecture de l'Isère à Grenoble

**04 76 60 34 00**

### Sous-Préfecture de La Tour du Pin

**04 74 83 29 99**

### Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

**04 76 93 17 71**

### Centre des impôts de La Tour du Pin

**04 74 83 29 29**